



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Bamali (Nigéria)</i>	1
<i>Discours de M. Yifru (Ethiopie)</i>	5
<i>Discours de U Thi Han (Birmanie)</i>	8
<i>Discours de M. Luns (Pays-Bas)</i>	11
<i>Intervention du représentant de l'Albanie . .</i>	14

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. BAMALI (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de la délégation du Nigéria, mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de la vingtième session de l'Assemblée générale. C'est un honneur dont vous pouvez être justement fier, de même que le pays que vous servez avec une si grande distinction. Votre carrière remarquable et vos antécédents prestigieux, à la fois de Premier Ministre et maintenant de Ministre des affaires étrangères de votre grand pays, sont tels que ma délégation est convaincue que les travaux de la présente session de l'Assemblée générale seront dirigés avec une grande compétence et une grande sagesse. Permettez-moi également, M. le Président, de saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Alex Quaison-Sackey, qui a fait preuve de tant d'esprit de décision, de talent et de fermeté avisée au cours de cette période tourmentée et particulièrement délicate de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale et a amplement justifié la confiance des nations africaines dont il est le digne fils.

2. La délégation du Nigéria éprouve en arrivant à la vingtième session de l'Assemblée générale un sentiment très vif de détente et elle est bien décidée à collaborer de son mieux aux travaux que la dix-neuvième session n'a pas pu réaliser. Notre sentiment de détente provient non seulement de ce que nous savons que la vingtième session peut maintenant se dérouler d'une façon normale, mais aussi de la conviction réconfortante que cette Organisation, dont l'existence même semblait gravement menacée par le désaccord persistant qui avait marqué la dix-neuvième session, semble à nouveau prête et résolue à prendre ses responsabilités. Beaucoup d'hommes dans le monde entier mettent leur espoir en elle pour qu'elle trouve des solutions à leurs problèmes.

3. Avant de parler de quelques-uns de ces derniers, je voudrais, si vous le permettez, souhaiter la bien-

venue et adresser les félicitations du Gouvernement du Nigéria aux trois nouveaux membres de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays a des relations très cordiales avec la Gambie, qui est un pays africain frère, et avec Singapour, qui a toujours été associé avec lui au sein du Commonwealth. La délégation du Nigéria sera heureuse de coopérer très étroitement avec celles de la Gambie, des Iles Maldives et de Singapour, à l'intérieur du groupe afro-asiatique et de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

4. L'admission de ces trois nouveaux membres fait faire à l'Organisation un pas de plus vers l'application du principe de l'universalité qui, de l'avis de ma délégation, pourrait utilement renforcer son autorité et son influence. C'est dans cette optique que mon gouvernement se voit obligé de déplorer l'absence de la République populaire de Chine dans l'Organisation des Nations Unies. La question que nous devons nous poser est de savoir si cette Organisation est, ou sera vraisemblablement, plus efficace du fait que la République populaire de Chine en est exclue. Le Nigéria ne le croit pas. Il ne croit pas qu'un pays dont la population représente environ un cinquième de l'humanité et qui, qu'on l'approuve ou non, possède maintenant des armes atomiques doive être tenu à l'écart des grands courants d'idées et des délibérations de cet organisme mondial. Ma délégation estime que le maintien d'un tel état de choses reviendrait à méconnaître le fait important que la tâche de faire régner la paix et la stabilité dans le monde peut être réalisée plus facilement et avec plus de profit si nous pouvons obtenir, à cet effet, la participation de toutes les grandes puissances.

5. Nous espérons cependant que la question chinoise sera réglée. La controverse entre Pékin et Formose en est un aspect. Toutefois, c'est essentiellement au peuple chinois lui-même qu'il appartient de la trancher.

6. Si on examine la situation dans le monde au cours de l'année passée, on s'aperçoit que le maintien de la paix mondiale doit conserver la priorité dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Pour obtenir le maximum de résultats à cet égard, il faut non seulement régler les différends et les conflits qui ont déjà surgi, mais aussi mettre fin à quelques-unes des situations qui engendreront inévitablement des différends et des conflits.

7. Vous voudrez bien m'excuser, Monsieur le Président, si j'en viens tout de suite à parler des événements d'Afrique et de la place qu'ils occupent dans la recherche générale des moyens de maintenir la paix mondiale. Que peut, en effet, signifier cette recherche de la paix mondiale pour les citoyens de

l'Angola, du Mozambique, de la Rhodésie du Sud et des autres parties de l'Afrique qui demeurent des enclaves déshéritées du colonialisme, ou pour ceux de l'Afrique du Sud, dont le gouvernement continue à mener, avec une provocante impunité, une politique basée sur le racisme et qui met en œuvre les pires formes de répression et de refus des droits de l'homme?

8. Il existe d'autres situations injustes et mon gouvernement estime qu'elles devraient préoccuper sérieusement l'Organisation des Nations Unies. Par exemple, son "intervention inachevée" à Chypre. Il ne faut pas oublier que, là comme ailleurs, un cessez-le-feu ne règle pas la question. Il nous faut insister pour une solution rapide du différend sur la base des deux principes de l'autodétermination et de la protection des droits légitimes des minorités.

9. Pouvons-nous oublier, Monsieur le Président, les drames que vous nous avez rappelés quand, dans votre discours d'ouverture, vous avez dit qu'au moment où nous nous réunissions ici pour commencer notre session "le canon tonnait en Asie, des maisons s'écroulaient, des hommes mouraient, des familles toujours nombreuses étaient en proie au désespoir"? [1332ème séance, par. 17.] Au Viet-Nam, un conflit fait rage depuis longtemps et cause de grandes souffrances à beaucoup de familles. Mon pays partage l'angoisse de toutes les nations éprises de paix devant cet état de choses. Nous considérons qu'une solution équitable de ce conflit ne peut pas être obtenue par des moyens militaires. Nous croyons à la solution pacifique des conflits. Nous estimons qu'il faudrait conclure dès que possible un accord de cessez-le-feu qui serait suivi d'une conférence dans laquelle on permettrait au peuple vietnamien de déterminer lui-même son avenir. Le fait que ce conflit dangereux, avec les conséquences graves qu'il entraîne pour la paix mondiale, se poursuit sans que le Conseil de sécurité (qui est notre organisme principal pour le maintien de la paix mondiale) puisse même en discuter, illustre fâcheusement le mauvais fonctionnement de notre Organisation.

10. Le Nigéria, qui s'attache de toutes ses forces à favoriser les progrès de l'Organisation des Nations Unies dans son rôle de gardienne efficace de la paix mondiale, considère comme essentiel que les Etats Membres ne se désintéressent pas des drames et des souffrances de l'humanité, quel que soit le lieu où ils se produisent et quelles que soient les difficultés de règlement des problèmes qui se posent. A cet égard, elle est reconnaissante au Conseil de sécurité et à notre grand et infatigable Secrétaire général des efforts prodigieux qu'ils ont déployés en vue de parvenir à un cessez-le-feu dans le dernier conflit entre l'Inde et le Pakistan. Le Premier Ministre de mon pays a rendu hommage à ces efforts au nom du peuple du Nigéria dans un message adressé au Secrétaire général, dont je voudrais, si vous le permettez, citer un passage:

"Je vous adresse, à vous et au Conseil de sécurité, de chaleureuses félicitations, en mon nom personnel et au nom du Gouvernement et du peuple du Nigéria, pour le cessez-le-feu que vous avez réalisé au Cachemire. Le succès remarquable que vous avez obtenu en mettant fin au conflit entre l'Inde et le

Pakistan constitue un triomphe incomparable de la raison et fait bien augurer de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies et, en vérité, de l'humanité entière."

11. La délégation du Nigéria espère, en dépit de toutes les difficultés et de toutes les causes de friction que comporte la situation, que le cessez-le-feu sera maintenu et qu'il ouvrira la voie à un règlement durable des différends entre l'Inde et le Pakistan. Le Nigéria entretient des relations très cordiales avec ces deux pays. A la demande du Secrétaire général, mon gouvernement a accepté de faire partie du groupe des observateurs chargés de veiller à ce que le cessez-le-feu soit respecté. Il l'a fait avec grand plaisir.

12. L'Organisation des Nations Unies ne doit cependant pas se contenter de faire observer des cessez-le-feu. Il faut admettre qu'il ne s'agit là que de mesures préliminaires à des actions ultérieures. Nous sommes heureux de constater que, dans ce cas particulier, le Conseil de sécurité se montre résolu à entreprendre courageusement ces actions ultérieures. La délégation du Nigéria lance un appel solennel aux dirigeants de l'Inde et du Pakistan pour qu'ils s'associent aux efforts du Conseil de sécurité.

13. Le problème qui s'est posé à l'occasion du conflit indo-pakistanaï, de la mise sur pied dans un délai très court d'une force de surveillance suffisante en effectifs, fait ressortir l'intérêt qu'il y a à créer une force permanente de maintien de la paix qui serait disponible dans les cas urgents de ce genre sans aucun retard. Mais il y a d'autres enseignements à tirer de l'affaire indo-pakistanaï. Celle-ci montre que le fonctionnement de notre Organisation ne permet pas le règlement pacifique des différends avant qu'ils ne dégèrent en conflits armés. Ma délégation accueille donc favorablement l'initiative prise par le Royaume-Uni d'ajouter à notre ordre du jour un point concernant le règlement pacifique des différends. On peut dire que cette initiative du Royaume-Uni est, dans le domaine politique, parallèle à celle qui a été prise dans le domaine économique et qui a abouti à la conclusion de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Cette Convention est entrée en vigueur il y a quelques mois sous l'égide de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

14. Le Nigéria a été heureux de se trouver parmi les premiers Etats à signer cette Convention et il l'a été également, il y a quelques semaines, de faire enregistrer au Secrétariat général la déclaration par laquelle il acceptait la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. Comme l'a dit à cette occasion son représentant permanent:

"La Cour internationale de Justice représente l'un des symboles de la foi humaine en un monde régi par la loi et l'ordre social, en un monde où la force cesserait d'être le droit et où régneraient la vérité et la justice. Elle n'est cependant guère restée qu'un symbole, car trop d'Etats ont refusé de lui accorder leur confiance. Le Nigéria est heureux de se joindre au groupe de ceux qui sont disposés à le faire.

"Si nous agissons ainsi, ce n'est pas parce que nous estimons que la Cour et le droit international lui-même, dans son état actuel, sont parfaits. C'est parce que nous croyons qu'il convient que toutes les nations éprises de paix prouvent leur foi en l'avènement d'un monde d'ordre en acceptant la juridiction de la Cour et en collaborant ensuite pour mettre fin aux particularismes qui restreignent son efficacité sur le plan mondial.

"Je tiens à souligner que l'acceptation par le Nigéria de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice n'est pas assortie des réserves qui diminuent parfois la valeur de certaines acceptations. Elle n'est soumise qu'à la seule condition de réciprocité."

15. Il nous faut cependant admettre que, dans un avenir prévisible, il y aura des cas où des forces de surveillance, des forces de police ou même des forces armées devront être employées par l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix. Notre Organisation se heurte à des difficultés financières résultant d'opérations de cette nature. Nous ne pouvons pas tolérer qu'elle soit paralysée dans ce domaine essentiel. Ce serait désastreux. C'est pourquoi nous lançons un appel aux membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils apportent leur contribution au "fonds de secours" comme gage de leur foi en l'Organisation. Le Nigéria a versé de bon cœur sa propre contribution. Nous espérons naturellement que, grâce aux efforts ultérieurs du Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies mettra au point une procédure permanente pour de futures opérations de cette nature et que des ressources financières seront assurées.

16. Le Nigéria continue à attacher une grande importance au problème de la réalisation d'un désarmement général et complet dans le monde. Il continue à participer entièrement aux travaux du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Il est cependant obligé de manifester la déception qu'il éprouve de la lenteur des progrès réalisés dans les discussions de Genève. Il est déçu de ce que les espoirs qu'avait fait naître le Traité de Moscou d'août 1963^{1/} ne se soient pas réalisés.

17. Il n'existe à l'heure actuelle ni traité général et complet interdisant les essais d'armes nucléaires, ni garantie contre la prolifération de ces armes — deux mesures sans lesquelles la dangereuse course aux armements, entraînant un gaspillage insensé de ressources humaines, est forcée de continuer. Le Nigéria joint sa voix à celles qui lancent un appel pour un accord rapide dans ce domaine essentiel. C'est la raison pour laquelle la délégation du Nigéria, à la dernière session de la Commission du désarmement, a appuyé l'idée de réunir une conférence mondiale sur le désarmement. Nous espérons que cette idée se traduira en actes dans un proche avenir.

18. Nous avons été témoins, ces derniers mois, d'événements qui ont accru considérablement l'urgence de parvenir à un accord pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. Retarder plus

longtemps la conclusion d'un tel accord ne peut que rendre plus difficile à tous les pays qui ont actuellement la possibilité de mettre au point des armes nucléaires de continuer à s'abstenir de le faire en présence de menaces, immédiates ou en puissance, contre leur propre sécurité. Nous croyons que la recherche d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires serait grandement facilitée par la conclusion d'un traité par lequel les puissances nucléaires existantes s'interdiraient de menacer de leurs armes nucléaires les puissances non nucléaires ou d'employer ces armes contre elles.

19. Le groupe africain, dont le Nigéria fait partie, a présenté une demande de dénucléarisation de l'Afrique [voir A/5975]. Nous notons avec plaisir que les pays de l'Amérique latine envisagent de faire une proposition analogue en ce qui concerne leur région du monde. La délégation du Nigéria appuie totalement la politique consistant à dénucléariser certaines parties du globe comme première étape vers la dénucléarisation finale de la terre entière. Elle espère que la proposition du groupe africain recevra l'appui de tous les Membres de l'Organisation.

20. Ma délégation est d'avis qu'il faut poursuivre les négociations sur le désarmement actuellement en cours à Genève. Le Nigéria continuera à contribuer, dans toute la mesure du possible, aussi bien à Genève qu'ici à New York, aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à de nouveaux accords sur des mesures connexes et sur des mesures particulières ayant pour but de ralentir la course aux armements, ainsi que pour chercher à réaliser un désarmement mondial complet.

21. Je crois devoir parler d'une façon plus détaillée du grave danger que la politique d'apartheid, pratiquée par le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, présente pour la paix et pour la sécurité du continent africain et du monde en général. Le Nigéria, comme tous les autres Etats africains indépendants, continue à demander instamment aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures positives pour éteindre un feu dont les braises, si on n'y met pas obstacle, provoqueront inévitablement pour l'Afrique et pour le reste du monde un drame indicible. Je dis bien un drame indicible, car ce qui est à prévoir, ce n'est pas un affrontement dans un domaine idéologique, religieux ou autre, mais un conflit ayant pour origine la race et la couleur de la peau. Le peuple nigérien, les peuples africains, les descendants d'Africains dans le monde entier ne peuvent pas ne pas être gravement préoccupés de la persistance en Afrique d'un système qui condamne des hommes, des femmes et des enfants non blancs à un esclavage virtuel et à une persécution sans fin dans leur propre pays. Tous ceux qui sont soucieux de mettre en application leurs principes d'amour et de justice, de liberté et de respect des droits de l'homme, sont à coup sûr forcés de reconnaître qu'il n'existe pas de terrain d'expérience plus approprié pour prouver leur attachement à ces principes que l'Afrique du Sud, où un gouvernement issu de la minorité blanche continue à opprimer et à persécuter la majorité non blanche.

22. Comme il l'a déjà dit à maintes reprises à cette tribune, le Nigéria croit que la seule solution

^{1/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Moscou, 5 août 1963).

acceptable pour mettre fin à cette situation explosive dans la République d'Afrique du Sud est l'abandon total de la politique d'apartheid et l'avènement d'une Afrique du Sud dans laquelle les droits de l'homme et l'égalité devant la loi seraient garantis à tous ses citoyens, quelle que soit leur race ou leur couleur.

23. Permettez-moi également, Monsieur le Président, d'attirer l'attention de l'Assemblée sur la situation regrettable qui règne en Rhodésie du Sud. De l'avis de la délégation du Nigéria, la Rhodésie du Sud constitue le problème le plus urgent et le plus grave qui se pose à l'Afrique à l'heure actuelle. Dans cette colonie britannique, non seulement nous constatons qu'un gouvernement issu d'une minorité blanche d'environ 250 000 personnes continue à refuser tous les droits politiques aux 4 millions d'Africains, mais en outre que ce gouvernement menace à l'heure actuelle de déclarer unilatéralement l'indépendance du pays. Cela constituerait une atteinte grave à la paix et à la sécurité du monde. Le Gouvernement britannique a manifesté l'intention de prendre des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud au cas où celle-ci déclarerait unilatéralement son indépendance. Le Nigéria ne croit pas que cela suffise. Le Gouvernement britannique doit assumer toutes ses responsabilités dans cette affaire, y compris l'obligation d'employer toutes les forces — surtout les forces armées — que la situation pourrait exiger.

24. Ma délégation espère également que l'Assemblée générale adoptera une résolution qui précisera qu'en proclamant unilatéralement l'indépendance, M. Smith braverait, non seulement le Gouvernement britannique, mais aussi tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies — une résolution qui ne lui laisserait aucun doute quant aux conséquences, pour lui et pour ses concitoyens racistes, de cet acte irréfléchi.

25. En Angola, au Mozambique et en Guinée portugaise, des Africains sont engagés actuellement dans d'authentiques guerres de libération nationale. En dépit de handicaps intérieurs et extérieurs, ils triompheront. Ils triompheront forcément, car leur cause est juste. Le Nigéria les soutiendra jusqu'au bout.

26. Pour la recherche de la paix et d'une meilleure entente entre les pays, ce n'est pas seulement dans le domaine politique que l'Organisation des Nations Unies devrait redoubler d'efforts. La situation économique continue à se dégrader dans les pays en voie de développement. Le fossé entre les "nantis" et les "deshérités" continue à s'élargir. La prospérité accrue des pays industrialisés contraste violemment avec la misère accrue des pays en voie de développement. Les prix des biens manufacturés augmentent constamment; ceux des principaux produits agricoles vendus par les pays en voie de développement diminuent constamment. L'Assemblée générale, en adoptant la résolution sur la Décennie du développement en 1961 [1710 (XVI)] s'est prononcée catégoriquement pour l'allègement des misères et pour l'augmentation des richesses dans les pays en voie de développement. Il est donc regrettable que le Secrétaire général ait dû déclarer dans son rapport intérimaire à la 39ème session du Conseil économique et social: "Les progrès réalisés jusqu'à présent vers les objectifs de la Décennie sont moins impressionnants

que le fait que ces objectifs, bien qu'ils ne soient pas très ambitieux, restent fort lointains^{2/}."

27. Le Nigéria s'est réjoui de l'adoption de la résolution 1995 (XIX) créant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au sein de l'Organisation. Mais il faut une volonté politique pour aider cet organisme à remplir son mandat. C'est pourquoi nous adressons un appel aux Etats Membres, et en particulier aux pays développés, pour qu'ils donnent tout leur appui et toute leur collaboration à la Conférence et à ses organes subsidiaires dans leurs efforts pour appliquer les recommandations adoptées à la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1964.

28. Les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement industriel méritent une mention particulière. Dans le passé, ces activités se sont situées au-dessous du niveau généralement souhaité par les membres de cette Assemblée. C'est pourquoi le Nigéria a toujours préconisé la création d'un organe spécialisé dans le développement industriel au sein de la famille des Nations Unies; un tel organe donnerait l'impulsion nécessaire à cette activité essentielle. Ma délégation espère que la vingtième session prendra une décision positive sur ce sujet important. A cet égard, nous saluons l'initiative prise par le Secrétaire général en prévoyant un supplément de personnel pour le Centre de développement industriel dans les estimations budgétaires pour 1966. Nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure intérimaire, puisque l'objectif final, selon nous, est la création d'un organe spécialisé dans le développement industriel.

29. Hier [1347ème séance], cette assemblée a eu le privilège, pour la première fois dans ses vingt années d'existence, de recevoir le chef de l'Eglise catholique romaine. L'effet qu'a produit sur nous le message de S. S. le pape Paul VI n'était nullement en rapport avec nos convictions de catholiques romains, de protestants, de musulmans ou d'hommes sans aucune religion. J'allais dire "sans aucune foi", mais ce serait faux, car nous avons une foi en commun avec le Souverain Pontife: la foi en l'humanité.

30. Le message du Pape a fait une profonde impression sur la délégation du Nigéria. Je suis sûr que cet effet sera le même sur mon gouvernement et sur le peuple de mon pays parce que nous croyons à cette idée du monde pour la création duquel il nous invite à unir nos efforts: un monde où nous pourrions vivre ensemble dans la paix, quelles que soient nos différences de race, de croyance et d'idéologie. C'est cette conception du monde que nous tentons avec zèle de créer à l'intérieur du Nigéria, pays où l'on trouve une multitude de groupes ethniques divers, où l'on parle plus de deux cents dialectes différents et où l'on adore Dieu de plusieurs façons.

31. Nous sommes heureux de voir le pape Paul VI se consacrer avec tant de dévotion à la poursuite de l'initiative grandiose prise par son éminent prédécesseur dans son mémorable *Pacem in terris*, et nous lui en sommes reconnaissants. Le pape Jean XXIII avait rompu avec la tradition de son Eglise de plusieurs façons. En venant nous parler à New York,

le pape Paul VI a rompu également avec la tradition, car aucun chef de son Eglise n'avait fait cela auparavant. Si le monde doit être sauvé de l'autodestruction, il faut que nous soyons tous prêts à rompre avec une tradition: celle de se quereller avec ses voisins et de prendre toujours parti pour son propre pays, qu'il ait raison ou qu'il ait tort. Il nous faut reconnaître qu'aucun pays, grand ou petit, ne détient toute la vérité et n'a le droit, au nom d'un principe ou d'une idéologie, de vouloir absolument que d'autres acceptent ses idées. Le Nigéria croit à la souveraineté de toutes les nations, mais il croit aussi à l'interdépendance des nations souveraines.

32. M. YIFRU (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, joindre les félicitations de ma délégation à celles qui vous ont déjà été adressées pour votre élection à la présidence de la vingtième session de l'Assemblée générale.

33. L'arrivée pathétique de Sa Sainteté le pape Paul VI hier dans cette Assemblée et le discours éloquent qu'elle nous a adressé devraient inspirer tous les hommes de bonne volonté qui luttent pour la paix du monde dans le but d'assurer une vie meilleure à l'humanité entière. En particulier, l'appel qu'elle a lancé pour la réduction des armements et pour l'emploi des fonds ainsi dégagés au développement économique mérite de recevoir de notre part à tous un appui total.

34. Le fait que nous soyons réunis aujourd'hui dans cette salle suscite dans ma délégation un sentiment de profond soulagement en raison de deux événements récents. D'abord, il semble que la déception et l'anxiété qui régnaient sur les séances de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale aient été dissipées, au moins pour le moment. Ensuite, le conflit qui a éclaté récemment dans le sous-continent asiatique entre deux Etats voisins Membres de cette Organisation a été arrêté par une action décisive menée en temps opportun par le Conseil de sécurité. Mon gouvernement souhaite ardemment que le cessez-le-feu qui est intervenu entre l'Inde et le Pakistan, grâce aux efforts du Conseil de sécurité, aboutisse finalement non seulement à l'établissement des conditions d'une paix permanente, mais aussi à l'instauration d'une coopération pour le bénéfice réciproque de ces deux pays voisins. Leur contribution dans le passé au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales a été remarquable et ils sont destinés à exercer une influence considérable sur les progrès futurs dans le monde.

35. Comme dans les sessions antérieures de l'Assemblée générale, j'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de notre famille des nations; c'est ainsi que je tiens à exprimer la satisfaction qu'éprouve la nation éthiopienne de l'admission de la Gambie, des Iles Maldives et de Singapour dans cette communauté de nations en expansion constante. Ma délégation accueille avec joie ces Etats au sein de l'Assemblée et elle est persuadée qu'ils apporteront un surcroît de vitalité et des idées nouvelles pour réaliser les idéaux élevés contenus dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

36. Toutefois, alors que nous nous réjouissons de l'admission de nouveaux Etats comme Membres de

notre organisation (processus qui vient appuyer le principe de son universalité), ma délégation doit exprimer à nouveau le regret qu'elle éprouve de l'exclusion de la République populaire de Chine de l'Organisation des Nations Unies. Je crois qu'il est de plus en plus évident que l'absence dans l'Assemblée mondiale de représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine conduit à une impasse non seulement les travaux de l'Organisation (en particulier les efforts du Comité de Genève sur le désarmement), mais aussi la recherche d'une solution pour presque tous les problèmes internationaux d'aujourd'hui. Il faut manifestement qu'un gouvernement qui représente 700 millions d'hommes participe à toutes les activités de cette Organisation et de ses organes annexes si on veut que les efforts entrepris soient valables et efficaces. Le choix est clair: ou bien nous prendrons conscience des réalités ou bien nous payerons le prix énorme que coûtera l'ajournement de la solution des problèmes urgents qui obsèdent aujourd'hui la communauté mondiale. La délégation éthiopienne est convaincue qu'il faut que cette Assemblée invite le Gouvernement de la République populaire de Chine à prendre la place à laquelle elle a droit dans notre conseil des nations.

37. Mon gouvernement reste gravement préoccupé par les événements du Sud-Est asiatique. Comme nous l'avons déjà précisé dans des déclarations antérieures, nous croyons qu'il faudrait laisser le peuple vietnamien, du Nord et du Sud, déterminer seul la structure sociale, la forme de gouvernement et la conception de l'Etat qu'il estime convenables pour sa nation. Ma délégation estime qu'il est de son devoir d'exprimer l'extrême inquiétude qu'elle éprouve au sujet du conflit du Viet-Nam — et pas seulement en raison de la menace grave pour la paix et la stabilité du monde qu'entraînerait toute nouvelle intensification de la guerre ou même sa continuation. Cette éventualité mérite naturellement par elle-même de retenir notre attention inquiète. Mais ce qui est encore plus épouvantable, ce sont les souffrances indicibles endurées par le peuple vietnamien et la dévastation de son pays qui se poursuit depuis près de vingt ans. En tant que Membre fondateur de cette Organisation, dont le but primordial est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre", mon pays ne peut pas garder le silence alors que des civils sans défense, des enfants innocents, des femmes et des vieillards sont tués tous les jours dans ce conflit par les combattants.

38. A notre avis, il est nécessaire que les accords de Genève de 1954^{3/} soient respectés totalement. Pour cela, nous croyons qu'il faut qu'un cessez-le-feu complet et immédiat intervienne et que les parties en cause se rendent à la table de conférence sans aucune condition préalable, à l'exception de celles que j'ai énoncées. Nous estimons que cette façon de procéder donnerait des résultats positifs, conformes à la dignité humaine et aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons qu'il n'y a pas d'autre moyen de sortir du dilemme. La poursuite de la guerre sous une forme ou sous une autre n'amènerait que la rupture complète des relations entre les Etats du monde et nous conduirait ainsi au désastre que nous avons réussi à éviter pendant les vingt dernières

^{3/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine (Genève, 20 juillet 1954).

années. En conséquence, la délégation éthiopienne lance un appel à toutes les parties en cause pour qu'elles acceptent la procédure que j'ai définie et qu'elles mettent fin à la guerre dans le Sud-Est asiatique.

39. Pour en venir à l'affaire couramment évoquée sous le nom de "crise de l'Organisation des Nations Unies", il me suffira de rappeler que l'adoption finale de la proposition du groupe afro-asiatique à la reprise de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale a permis le fonctionnement normal de la session actuelle. Nous ne pouvons cependant pas perdre de vue le fait essentiel que la solvabilité de l'Organisation n'a pas été restaurée.

40. L'adoption de la proposition prévoyant que les difficultés financières de l'Organisation seraient surmontées par le moyen de contributions volontaires et que l'article 19 de la Charte ne serait pas invoqué au sujet de la crise de l'Organisation résultant de ses opérations de maintien de la paix, ne constitue qu'une solution temporaire. Nous espérons que, cette mesure étant prise, tous les États Membres verseront leur contribution volontaire dès que possible pour permettre à l'Organisation de payer ses dettes et de faire ses plans pour l'avenir dans un esprit de bonne harmonie, de coopération et d'entente.

41. En ce qui concerne l'avenir, la délégation éthiopienne estime qu'il faut reprendre l'étude et la mise au point des directives pour de futures opérations de maintien de la paix et conserver le Comité des trente-trois puissances^{4/} pour permettre la poursuite des discussions et des études qui devraient aboutir à l'élaboration de principes généraux pour traiter les problèmes qui n'ont pas pu être résolus jusqu'à maintenant. Bien entendu, je ne veux pas dire par là qu'il faille abandonner la procédure du règlement pacifique ou des actions nécessaires pour mettre en application les décisions prises, mais bien plutôt que l'expérience acquise devrait nous aider à nous entendre pour formuler des directives s'appliquant à des situations analogues qui pourraient se présenter dans l'avenir.

42. Puis-je me permettre de faire maintenant quelques observations sur les travaux du Comité des vingt-quatre puissances^{5/}? Ce Comité a siégé presque en permanence depuis mars 1964. Il a tenu en tout plus de 100 séances et, dans certains cas, il a examiné la situation dans le même territoire deux ou trois fois. Comme les activités de ce Comité sont bien connues de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, il suffit sans doute que je signale l'importance des séances de ce Comité sur le continent africain qui ont permis de mieux mettre en lumière la condition des peuples qui sont encore placés sous une domination étrangère. Ma délégation espère ardemment que l'Assemblée générale examinera comme il convient le rapport de ce Comité [A/6000/Rev.1] et qu'il prendra les mesures recommandées dans ce document. En particulier, la délégation éthiopienne demande instamment, comme ses représentants l'ont déjà fait en comité, qu'un programme général et complet d'assis-

tance technique soit établi pour les territoires du Bassoutoland, de Betchouanaland et de Souaziland, sur la base des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général [A/5958].

43. Je n'ai guère besoin de signaler à l'Assemblée générale que la question du Sud-Ouest africain est soumise à la Cour internationale de Justice et que, par conséquent, je ne suis pas libre d'en parler. Cependant, je manquerais à mon devoir si je ne demandais pas instamment à l'Assemblée qu'en attendant la décision de la Cour, le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud soit tenu de s'abstenir de réaliser des réformes qui seraient préjudiciables aux intérêts vitaux du peuple du Sud-Ouest africain.

44. La Rhodésie du Sud présente un autre cas d'oppression si criant que la conscience mondiale doit exiger une solution immédiate du problème qui s'y pose. L'acharnement que met le régime des colons à refuser de reconnaître aux indigènes de ce malheureux territoire leurs droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance inquiète gravement mon gouvernement, ainsi que toute la famille des nations africaines. A ce sujet, je dois attirer solennellement l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que toute tentative du régime des colons de Rhodésie du Sud de déclarer unilatéralement l'indépendance du pays serait lourde de conséquences pour la paix et la sécurité du continent africain. Les représentants de mon gouvernement ont soutenu à maintes reprises, au sein du Comité des vingt-quatre puissances, que le seul moyen raisonnable, la seule solution efficace du problème de la Rhodésie du Sud consistait à convoquer une assemblée constitutionnelle chargée d'élaborer une constitution qui garantirait l'application des clauses de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de la résolution historique 1514 (XV) de l'Assemblée générale et assurerait ainsi la participation complète de la majorité africaine à l'élaboration des destinées de son pays. Je voudrais souligner devant cette Assemblée que si on n'agit pas rapidement, il pourrait être trop tard pour porter remède à la situation. Je répète qu'il faut prendre tout de suite des mesures positives pour satisfaire les exigences légitimes des Africains de la Rhodésie du Sud. D'après les derniers renseignements, il semble qu'un accord soit en préparation entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le régime des colons de Rhodésie du Sud, accord par lequel le gouvernement de la minorité blanche serait autorisé à proclamer l'indépendance du pays. La position de mon gouvernement est que seul le transfert des attributs du gouvernement à la majorité africaine pourrait constituer une indépendance véritable de la Rhodésie du Sud.

45. De même, la République d'Afrique du Sud et le Gouvernement du Portugal ne peuvent renverser le cours de l'histoire en méconnaissant d'une façon flagrante, non seulement les nombreuses résolutions des organismes compétents de cette Organisation, mais aussi la condamnation qu'ils encourent de la part d'une opinion publique sensibilisée. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures fermes pour mettre fin à la guerre coloniale dans les territoires administrés par le Portugal et à la politique de répression brutale pratiquée par le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud dans le cadre de son système périmé et pernicieux de l'apartheid.

^{4/} Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

^{5/} Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Je voudrais que cela suffise pour avertir le monde que le continent africain ne connaîtra pas de paix durable tant que des millions d'Africains resteront soumis, soit à une puissance coloniale combattant brutalement jusqu'à la dernière extrémité, soit à des racistes impitoyables qui, en ce siècle de lumière, demeurent des apôtres de la foi en la supériorité d'une race sur une autre.

46. Il y a cependant une question plus pressante qui réclame d'urgence l'attention de cette Assemblée. Je veux parler du désarmement. Il est sans doute fâcheux de constater qu'en dépit des directives données à la Commission du désarmement par l'Assemblée générale dans de nombreuses résolutions et malgré les appels lancés par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés et des pays africains, le Comité de Genève des dix-huit puissances n'a pas réussi, jusqu'à présent, à progresser de façon sensible sur la voie qui mène à des résultats concrets.

47. Il est vrai qu'on a commencé à examiner les différents aspects des problèmes. Il semble cependant qu'une tendance à éviter d'affronter ces problèmes et à se réfugier dans la sémantique se soit insinuée dans les délibérations du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. A ce sujet, notre expérience de Genève nous oblige à remarquer que la tendance à rechercher les difficultés, loin de faciliter les solutions, nous empêchera au contraire de nous rapprocher de notre but, qui est le désarmement général et complet.

48. Je voudrais maintenant passer à un examen plus approfondi des deux problèmes jumelés d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et d'un accord pour la non-prolifération de ces armes. La nécessité qui s'impose aux pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires de s'abstenir d'en acquérir va de pair avec la garantie que ceux qui ont déjà un monopole virtuel de ces engins effroyables de destruction cesseront d'en accroître les stocks et l'efficacité mortelle. Il faut que les puissances nucléaires prennent l'engagement formel de réduire et de supprimer leurs énormes stocks tandis qu'on prépare un accord de non-dissémination.

49. La délégation éthiopienne est convaincue que c'est sur ces bases raisonnables que l'Assemblée générale doit donner des directives au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. En ce qui nous concerne, nous appuierons sans réserve toutes les initiatives de l'Assemblée générale qui permettraient à ce Comité de sortir de sa longue léthargie et de faire un grand pas en avant sur la voie qui mène au désarmement général et complet.

50. Une autre forme de désarmement, qui a souvent été examinée et qui est préconisée par un certain nombre de pays, consiste évidemment dans la création de zones dénucléarisées dans le monde. La création de régions de cette nature, surtout dans les zones où les intérêts des groupements de grandes puissances pourraient ne pas s'accorder, tendrait à diminuer les craintes réciproques et à préparer la voie à des mesures hardies qui empêcheraient une puissance quelconque de brandir des engins de destruction massive en période de tension.

51. Cependant, là aussi, il faut se garder de tenter de réaliser l'impossible. En d'autres termes, des zones dénucléarisées seraient d'une existence éphémère s'il n'existait pas d'accord ferme pour que les engins nucléaires ne soient pas employés dans un conflit armé. Il en découle que nous devons reconnaître qu'un programme réaliste de désarmement exige nécessairement l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires dans un but de guerre.

52. A ce sujet, la délégation éthiopienne s'efforce depuis de nombreuses années de persuader les Etats Membres de cette Organisation que la solution du problème complexe du désarmement nucléaire réside dans la conclusion d'une convention internationale et universelle interdisant l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires.

53. C'est pourquoi nous saluons et nous appuyons la résolution qui a été adoptée par la Commission du désarmement au cours de sa dernière session et qui demande instamment la convocation d'une conférence mondiale du désarmement^{6/}, car à cette conférence le premier sujet qui retiendrait sérieusement l'attention des dirigeants mondiaux ne manquerait pas d'être la suppression des armes nucléaires et thermonucléaires dans les arsenaux militaires. Nous voudrions une fois de plus saisir cette occasion pour souligner à nouveau que le seul moyen d'éviter une catastrophe nucléaire est de conclure un traité à ce sujet. Nous espérons que les Etats Membres pourront appuyer cette suggestion quand la question sera soumise à la Première Commission.

54. Bien que les activités politiques de l'Organisation des Nations Unies attirent davantage notre attention, il faut reconnaître que ses activités économiques et techniques sont aussi importantes pour la communauté mondiale. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies a réalisé un progrès notable en créant, par sa résolution 1995 (XIX), une Conférence permanente des Nations Unies sur le commerce et le développement pour promouvoir les buts économiques et sociaux de la Charte. Il est vrai que les principes de la politique internationale pour le commerce et le développement élaborés par cet organisme ne sont pas encore pleinement admis par quelques-unes des nations les plus développées du monde et que, pour cette raison, ce nouvel organisme des Nations Unies pourrait bien rencontrer initialement des difficultés pour mettre en application les recommandations contenues dans l'Acte final de la Conférence^{7/}. Ces difficultés initiales ne peuvent pas et ne devraient pas dissuader l'ensemble de la communauté mondiale de poursuivre cette tâche importante.

55. A notre avis, les pays développés Membres de cette Organisation apprécient fort bien les problèmes du développement économique et les moyens nécessaires pour faire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un instrument efficace de paix et de progrès. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour lancer un appel aux pays développés membres de cette Assemblée afin qu'ils

^{6/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1965, document DC/224.

^{7/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.311).

apportent leur appui sans réserve aux activités amorcées par la Conférence.

56. L'autre considération très importante qui mérite de retenir l'attention de l'Assemblée est celle de la doctrine de développement économique que l'Organisation des Nations Unies doit mettre en œuvre pour promouvoir le progrès économique et social dans les pays en voie de développement. À ce sujet, le Gouvernement éthiopien estime qu'il faut tenir compte des différents degrés d'évolution économique des pays en voie de développement de façon à élaborer des programmes combinés d'expansion économique adaptés à leurs besoins respectifs. Nous attachons une grande importance à ce qu'on fasse ces distinctions, parce qu'en raison des stades variés de l'économie des pays en cause tous les pays en voie de développement ne pourraient pas tirer un bénéfice égal d'une politique uniforme en ce qui concerne le commerce et l'expansion. En fait, ce qu'il faut, ce sont des combinaisons de politiques de commerce et de développement harmonisées avec les besoins respectifs des économies des pays intéressés, sur la base d'une région, d'une fraction de région ou pays par pays. C'est, à notre avis, le seul moyen pour l'Organisation des Nations Unies d'assurer des avantages équilibrés à tous les pays en voie de développement, selon qu'ils sont plus ou moins avancés.

57. Pour conclure, permettez-moi de faire une déclaration finale. Maintenant que l'Organisation a survécu à une terrible épreuve, il ne faut épargner aucun effort pour lui permettre de progresser vers la réalisation des idéaux fondamentaux contenus dans sa Charte. Il faut désormais chercher avec ardeur à faire régner un esprit de concessions mutuelles assorti d'une juste appréciation des besoins de notre époque. Quelles que soient les différences qui puissent exister dans les idéologies, dans les systèmes sociaux et économiques et dans les formes de gouvernement des Etats Membres de cette Organisation, il ne faut pas tolérer que ces différences influent sur notre recherche en commun d'une paix durable et d'une coopération mutuellement profitable. Nous savons tous que notre univers se rétrécit rapidement par suite des progrès spectaculaires de la science et de la technologie. Nous avons assez de preuves que le temps n'est pas éloigné où la conquête de l'univers par l'homme conduira celui-ci à des distances vertigineuses dans l'espace interstellaire. Nous pouvons cependant nous demander quel bénéfice il retirera de ces exploits s'il n'est pas capable d'être suffisamment maître de lui-même et de son destin pour arrêter le processus d'auto-destruction qu'il a déclenché en inventant des armes terribles. Nous ne pouvons pas vivre indéfiniment dans un monde qui repose sur un précaire équilibre de la terreur et dans lequel une paix durable et des efforts mutuellement bénéfiques ne seraient que simples illusions. Je crois que l'homme est parfaitement capable d'atteindre les objectifs de la paix mondiale et de la coopération par des efforts puissants, dévoués et désintéressés. C'est pourquoi il nous faut, en tant qu'assemblée de nations luttant pour le bénéfice de l'humanité en vue de réaliser la paix, la sécurité du monde, le progrès social et l'abondance économique, nous élever à la hauteur des défis que nous porte notre époque.

58. U THI HAN (Birmanie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les sincères félicitations de la délégation birmane et les miennes propres pour votre élection à la présidence de la vingtième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre riche expérience et votre grande sagesse seront très précieuses à cette Assemblée, qui se réunit à l'un des moments les plus critiques de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

59. Nous avons eu hier un honneur sans précédent quand S. S. le pape Paul VI est venue à cette grande assemblée des nations, apportant avec elle un message de paix et de bonne volonté qui passe au-dessus de toutes les barrières de race, de couleur ou de foi. Nous tenons à dire à Sa Sainteté que nous lui sommes profondément reconnaissants de nous avoir fait bénéficier ainsi de sa sagesse et de sa lucidité.

M. Tiao Khampan (Laos), vice-président, prend la présidence.

60. Je voudrais dire également combien nous sommes heureux d'accueillir parmi nous, comme nouveaux Membres, la Gambie, les Iles Maldives et Singapour. Leur admission dans l'Organisation des Nations Unies, qui constitue par elle-même un heureux événement, nous cause une grande satisfaction parce qu'elle fait faire à notre Organisation un pas de plus vers l'universalité, qui est une condition sine qua non de la force des Nations Unies, comme du poids et de l'efficacité de leur action. Nous sommes certains que ces nouveaux Membres apporteront des contributions positives à notre Organisation.

61. Bien que l'heure soit assez avancée, je ne veux pas laisser passer l'occasion qui m'est offerte d'exprimer le sentiment de soulagement que nous éprouvons de la cessation des hostilités entre deux de nos bons amis et voisins, l'Inde et le Pakistan. Cet événement reconfortant n'a pu se produire que grâce à la sagesse politique des dirigeants de ces deux pays. Nous espérons fermement qu'il constitue le présage du développement de meilleures relations entre eux, ce qui permettra le règlement pacifique des problèmes en suspens.

62. Il y a 20 ans maintenant que cinquante et une nations du monde, décidées à bannir la guerre à tout jamais et à créer un monde pacifique, heureux et prospère, ont rédigé une charte internationale de paix, de justice et de liberté pour l'humanité entière et ont fondé sur cette base l'Organisation des Nations Unies. Il s'est produit beaucoup d'événements au cours de ces vingt années. Pendant ce laps de temps relativement court, l'homme a réalisé des progrès énormes dans les domaines de la science et de la technologie. Ces progrès ont véritablement mis à portée de sa main une clef d'or lui ouvrant un avenir en or, les moyens et l'occasion, comme il ne les avait jamais eus auparavant dans l'histoire, de se construire une vie meilleure et mieux remplie et de créer pour les générations à venir un ordre international nouveau pour lequel l'Organisation des Nations Unies, sa Charte et sa famille d'organes subsidiaires représentaient l'idéal à atteindre et fournissaient le cadre institutionnel.

63. Cependant, et c'est triste à dire, l'homme, qui a démasqué et maîtrisé dans une large mesure les forces mystérieuses de la nature environnante, s'est avéré incapable de se maîtriser lui-même, de venir à bout de ses craintes ou de surmonter ses soupçons envers son prochain. Dans les années qui ont suivi la création de l'Organisation des Nations Unies, la confiance et la bonne entente qui avaient régné entre les nations à la fin de la seconde guerre mondiale ont fait place rapidement à la crainte et à la suspicion. Les nations en sont donc venues à tourner leurs pensées et leurs actions davantage vers des préparatifs massifs pour une guerre future possible que vers la création des conditions d'une paix durable et d'une prospérité élargie dans le monde. Ainsi, à l'encontre de ses intérêts les plus certains et souvent ce son jugement le plus sain, l'homme a consacré, pendant ces vingt dernières années, la plus grande part de son génie créateur, de son énergie et de ses ressources créatrices à accroître ses possibilités d'autodestruction, à fabriquer et à perfectionner des engins diaboliques qu'il savait instinctivement ne jamais falloir employer.

64. Ce gaspillage insensé d'énergie et de ressources humaines a non seulement placé l'humanité entière sous la menace constante d'un anéantissement total, mais il a aussi approfondi les divisions dans un monde déjà gravement divisé, il a envenimé les relations entre les pays et il a rendu la paix — une paix véritable et durable — toujours plus difficile à réaliser.

65. Il en est résulté inévitablement que les conditions de ce monde qui est le nôtre n'ont pas évolué dans le sens qui était envisagé par la Charte. En vérité, ce sont des conditions très différentes de celles que prévoyait la Charte qui ont généralement prévalu et il est inquiétant de constater qu'elles sont de plus en plus admises comme normales. Il est tragique que notre monde, qui n'a pas connu de paix véritable et totale depuis 20 ans, en arrive à accepter comme paix l'absence de guerre mondiale. Il est tout aussi tragique que même ce semblant de paix ne puisse être maintenu, d'une façon précaire, que par ce qu'on appelle l'équilibre de la terreur. Il est inquiétant de penser que la force (dont la Charte interdit la menace ou l'emploi dans les relations internationales pour des buts non conformes à ceux de notre Organisation) est devenue pratiquement la condition de la paix; que la paix difficile de notre monde ne peut pas être maintenue par une action collective, mais seulement par la terreur réciproque, par la lourde menace d'un anéantissement mutuel. Il semble qu'elle ne puisse résulter que de la synthèse de conflits et non pas du bon sens et d'une bonne volonté spontanée. Nous avons constaté bien trop souvent dans le passé qu'un règlement n'était devenu possible qu'après un heurt, un accord qu'après une lutte, une détente (même d'un caractère limité et partiel) qu'après avoir évité de justesse une catastrophe. Et c'est bien trop souvent aussi que le monde a négligé de consolider et d'élargir la portée de l'accord et de l'entente qui avaient été réalisés au prix d'un si grand risque et, souvent, de si grandes pertes.

66. Tout cela nous permet de mesurer à quel point notre monde a manqué à ses engagements de se conformer aux idéaux et aux nobles principes que nous avons définis nous-mêmes il y a 20 ans comme guides

de nos pensées et de nos actes. Cela donne également une triste idée de la sagesse, des ressources et du bon sens de notre époque et de l'aptitude de notre génération à sauvegarder la civilisation humaine.

67. Mes observations au sujet de la voie sur laquelle le monde s'est laissé entraîner au cours des vingt dernières années peuvent paraître à certains quelque peu cyniques. A ceux-là, je dis que la délégation birmane ne méconnaît pas les nombreux progrès importants qui ont été réalisés pendant cette période et que si je n'en ai pas parlé, c'est parce que nous estimons que cette année, qui est marquée par le vingtième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, de la fin de la seconde guerre mondiale et de l'emploi pour la première fois par des hommes de la bombe atomique contre d'autres hommes, il faut sans doute rappeler davantage au genre humain ses défauts et ses échecs que ses exploits. En faisant un retour en arrière objectivement et sans passion, nous sommes de plus en plus amenés à penser que l'humanité est parvenue à un carrefour de l'histoire où il faut qu'elle fasse un choix: ou bien se laisser entraîner dans la même voie que par le passé ou bien prendre le tournant et se lancer, en toute conscience et en pleine connaissance de la direction à prendre et du but à atteindre, vers un monde plus prometteur et mieux ordonné. Alors que nous serions les derniers à soutenir le point de vue que le commencement de la fin de la race humaine est proche, nous estimons néanmoins que l'heure de la décision se rapproche rapidement et qu'à moins que nous, les nations du monde, ne choisissons la bonne route et ne prenions des mesures en temps voulu pour éviter les dangers qui nous attendent, nous pourrions nous trouver entraînés au désastre d'une façon inévitable par des forces que nous avons nous-mêmes créées, mais que, par suite de notre courte vue, nous ne pouvons plus diriger ni contrôler. En bref, nous estimons qu'il est temps que les nations du monde se mettent à faire sérieusement des plans de paix, à fixer des objectifs et, autant que possible la date à laquelle ceux-ci devront être atteints. Cela peut sembler naïf; ça l'est peut-être. Mais il faut tout tenter dans l'intérêt de la paix et de l'avenir de l'humanité.

68. Pour faire des plans de paix, il faut que nous, les nations du monde, établissions une nouvelle échelle des valeurs, un nouveau code de conduite pour guider nos relations réciproques. Il faut que nous rejetions les vieilles méthodes et les vieilles idées qui ont démontré qu'elles ne pouvaient pas conduire à la paix et à l'entente entre les nations et que nous nous abstenions de réaffirmer sous aucune autre forme des doctrines et des pratiques démodées et anachroniques. Par la nature même des choses, la "paix" reposant sur l'équilibre de la terreur n'en est pas une; la sécurité basée sur le concept de "défense par la dissuasion" n'est pas sûre; l'entente engendrée par la terreur ne peut pas durer. Il faut que nous soyons assez clairvoyants — et assez courageux — pour nous débarrasser de ces conceptions fausses et pour chercher des moyens et des procédés nouveaux de maintenir et de promouvoir la paix et la sécurité mondiales par le moteur de la bonne volonté et non pas par le frein de la crainte d'être détruits. Il faut que nous cherchions à préserver et à renforcer les règles fondamentales,

péniblement élaborées, de la coexistence pacifique et que nous reconnaissons et respectons le droit de toutes les nations, grandes ou petites, de choisir librement leur propre système social sans aucune interférence ou aucune pression de la part d'un pays ou d'un groupe de pays quelconque. En bref, il faut que nous tendions nos efforts, collectifs et individuels, vers la réalisation de l'ordre mondial tel qu'il est conçu dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

69. Pour faire des plans de paix, il faut aussi renforcer cette Organisation de toutes les manières possibles. Nous devons, certes, reconnaître qu'elle a des défauts, comme, par exemple, son manque d'universalité et il faut que nous fassions tous nos efforts pour renforcer et développer cette universalité, en harmonie avec les conditions et les exigences nouvelles du monde d'aujourd'hui, de façon que l'Organisation puisse devenir vraiment un instrument efficace, non seulement de la paix et de la sécurité mondiales, mais aussi de la coopération internationale. Mais il ne faut pas que nous critiquions les principes, les buts et le cadre institutionnel de l'Organisation des Nations Unies. En d'autres termes, il ne faut pas que nous critiquions l'idée des Nations Unies.

70. Il importe de se rappeler que l'Organisation des Nations Unies ne peut être forte — ou faible — que dans la mesure où nous, ses Membres, la rendons telle. Cette simple vérité, si elle était bien comprise, pourrait nous permettre d'éviter de blâmer l'Organisation pour des défauts ou des fautes qui sont, en réalité, les nôtres. Elle pourrait aussi nous amener à nous demander si nous ne faisons pas trop peu pour cette Organisation tout en exigeant trop d'elle.

71. Il importe également de se rappeler que, dans le contexte de l'histoire, les différends et les divergences de vues ne sont que provisoires, alors que l'Organisation ne l'est pas. Si on l'admettait, cela pourrait nous conduire à décider que nous ne laisserons pas les déceptions et les mécontentements que nous cause l'impossibilité pour l'Organisation des Nations Unies de résoudre certains problèmes litigieux nous pousser à commettre des actes irréfléchis qui pourraient affaiblir l'Organisation, saper son autorité et compromettre son avenir. Comme on dit en Birmanie, quand des souris pénètrent dans le grenier, il faut détruire les souris, mais pas brûler le grenier.

72. Il importe enfin de se rappeler que si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas actuellement, nous ferions tous nos efforts pour essayer de la créer. Si nous admettions cette vérité toute simple, nous pourrions être davantage convaincus de la nécessité de renforcer les possibilités qu'elle a de remplir efficacement les devoirs qui lui incombent pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales et pour la promotion de la coopération internationale conformément aux dispositions de la Charte. Nous serions amenés également à utiliser de plus en plus les organes des Nations Unies et à éviter la tendance qui consiste à se passer d'eux pour chercher à aplanir ou à régler des différends internationaux ou à modifier des situations qui pourraient provoquer des troubles. Il est dans la nature des choses que nous ayons eu besoin de la rude épreuve de la session de l'an dernier pour prendre conscience de l'importance réelle que l'Orga-

nisation des Nations Unies avait pour nous. L'accord qui a permis que l'Assemblée générale de cette année travaille normalement est vraiment le bienvenu et nous devons beaucoup à tous ceux qui ont œuvré patiemment pour l'obtenir. Il faut cependant que les efforts se poursuivent jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution acceptable pour tous les intéressés.

73. Puisque je parle de la question du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à rappeler que le Gouvernement de l'Union birmane estime depuis longtemps qu'il faut réintégrer sans plus attendre la République populaire de Chine dans son droit légitime de faire partie de l'Organisation et de tous ses organes subsidiaires. Nous croyons que l'absence dans notre Organisation des représentants légitimes d'un quart du genre humain est, et continuera d'être, une des causes principales de sa faiblesse.

74. Pour faire des plans de paix, il faut aussi que des mesures importantes soient prises dans le sens du désarmement général et complet, car la course aux armements est devenue l'un des plus grands fléaux de l'humanité. Elle a gaspillé beaucoup trop d'énergie et de ressources humaines, elle a servi à accroître la crainte et la méfiance entre les nations et elle a maintenu le monde dans un état d'insécurité et de tension permanentes. Jamais, sans doute, dans le passé, les nations n'ont autant désiré être délivrées du fardeau des armements et cependant jamais, sans doute, elles n'ont eu autant de difficulté à abandonner les armes qu'elles possèdent. En vérité, l'histoire nous enseigne que plus les armes deviennent mortelles et plus la course aux armements se poursuit, plus il devient difficile aux nations de se débarrasser de leurs armes, si grand qu'en soit leur désir. La course aux armements continue sans entraves et le monde, qui a, dans le passé, découvert une arme "ultime" après l'autre, peut bien être sur le point de découvrir une arme nouvelle encore plus "ultime" par son pouvoir de mort que les bombes atomiques et à hydrogène, à moins qu'elle ne le fasse trébucher. Le désarmement, qui est déjà suffisamment difficile à réaliser maintenant, peut devenir alors impossible. L'humanité vit depuis bien trop longtemps sous la tyrannie des armements et il faut rechercher d'urgence les moyens par lesquels le processus du désarmement pourrait être efficacement mis en marche. C'est ainsi seulement qu'il serait possible d'établir des bases solides pour la paix. Ce n'est que de cette façon qu'on pourrait épargner aux générations futures l'angoisse, que notre génération connaît si bien, de devoir vivre jour et nuit avec une vipère dans la poche de son vêtement.

75. L'intérêt que la Birmanie porte, en conséquence, à la question du désarmement est basé sur ces considérations et non pas sur le mirage de la corne d'abondance promise aux pays en voie de développement et qu'on nous dit souvent devoir aller de pair avec le désarmement général et complet. Nous admettons cependant parfaitement, bien entendu, que les ressources matérielles rendues disponibles par un tel désarmement pourraient être utilisées d'une façon profitable pour élever le niveau de vie général dans le monde. C'est en raison de ces mêmes considérations et de ces mêmes inquiétudes pour la paix évoquées plus haut que nous préconisons fortement, *inter alia*, le désarmement universel sous contrôle

approprié et efficace, la réunion d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle participeraient toutes les nations du globe et l'interdiction d'une plus grande diffusion sous une forme quelconque des armes nucléaires, de l'emploi de ces armes et de tous leurs essais, y compris les essais souterrains.

76. Enfin, pour faire des plans de paix, il faut qu'une action plus vigoureuse soit menée collectivement par toutes les nations pour élever les niveaux de vie dans le monde entier. Le fait que les nations ont été préoccupées pendant ces vingt dernières années par les problèmes de la paix et de la sécurité les a empêchées d'accorder l'attention nécessaire à ce problème très important. Il en résulte que la pauvreté, la misère et la maladie généralisées continuent à affliger plus des deux tiers du genre humain, alors que le reste de l'humanité traverse une période d'opulence sans précédent. Non seulement une telle situation est intolérable, mais elle présente des dangers graves parce que le fossé qui s'élargit entre les nations riches et les nations pauvres est, en fin de compte, beaucoup plus chargé d'explosifs que le fossé idéologique qui sépare les nations. Dans un monde qui se rétrécit rapidement par suite des progrès de la science et de la technologie, des systèmes politiques et sociaux différents peuvent et doivent coexister pacifiquement, mais l'extrême pauvreté et la surabondance ne le peuvent pas. La division du monde en nations riches et en nations pauvres constitue une menace latente pour la paix et l'ordre internationaux tout autant que l'existence de grandes inégalités de fortune et d'injustices sociales grossières dans une société constitue une source potentielle de frictions et de luttes sociales.

77. Pour faire face à cette situation, il semble indiqué d'établir un programme plus ambitieux, plus imaginaire et plus complet que ceux qui ont été expérimentés jusqu'à présent. Un tel programme devrait, à notre avis, être conçu de façon à permettre aux pays en voie de développement, non seulement de réaliser des progrès, mais aussi de consolider ceux qui ont été réalisés, en visant surtout à aider ces pays à s'aider eux-mêmes. En Birmanie, nous allons de l'avant en suivant la voie birmane vers le socialisme, avec un nouveau programme de développement national basé sur les principes de l'effort personnel et de la confiance en soi. Nous accueillerions avec plaisir un programme international de développement basé sur des principes analogues.

78. Il semble que les nations prennent de plus en plus conscience du fait qu'un équilibre dans le domaine politique seul ne pourrait pas garantir la paix et la stabilité dans le monde, mais qu'il faut aussi pour atteindre ce but un équilibre économique et social. Nous espérons vivement que cette prise de conscience se traduira par une action positive, afin que la promesse contenue dans la Charte "de favoriser le progrès social, d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" devienne vraiment une réalité vivante.

M. Fanfani (Italie) reprend la présidence.

79. M. LUNS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion de vous adresser ses félicitations pour votre élection

à cette haute fonction. Je me bornerai donc à y ajouter mes chaleureuses félicitations personnelles, fondées sur les liens d'amitié qui nous unissent depuis le temps où vous étiez Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Italie.

80. L'Organisation des Nations Unies arrive au terme de sa vingtième année d'existence et il me semble que le temps est venu de porter un jugement réaliste sur l'état dans lequel elle se trouve, maintenant qu'elle est sur le point d'atteindre sa majorité. L'andernier, nous étions tous profondément inquiets du fait que l'absence de solution à un problème capital avait fait d'elle — comme je l'ai dit en janvier à cette tribune [1318ème séance] — un géant estropié.

81. Vous savez qu'on a longuement parlé, ici comme ailleurs, de la crise financière de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions à prendre pour des opérations futures de maintien de la paix. Je ne veux pas revenir sur les positions diverses qui ont été adoptées. Qu'il me suffise de rappeler à l'Assemblée que mon pays figurait — et figure encore — parmi ceux qui se sont rangés à l'avis émis à titre consultatif par la Cour internationale de Justice. Cette Cour estime que les dépenses engagées pour des opérations de maintien de la paix font partie de celles qui sont énumérées à l'Article 17 de notre Charte et que l'Assemblée générale peut les répartir entre les Etats Membres. Cela implique cependant qu'avant de prendre des décisions en ce qui concerne des opérations de maintien de la paix, on en ait examiné avec le plus grand soin toutes les conséquences politiques et financières de façon à s'assurer que ces décisions pourront être appliquées. Le fait que nous avons abouti l'an dernier à une impasse a frappé de paralysie la dix-neuvième session de l'Assemblée générale et a failli faire de même pour l'ensemble de l'Organisation. Si le problème n'avait pas été résolu, la vingtième session n'aurait pu accomplir un travail normal. Seule une concession importante faite par quelques pays a permis de revenir à une procédure normale.

82. L'Organisation des Nations Unies ne peut fonctionner que grâce à des concessions mutuelles. Mais cela implique que ce ne soient pas toujours les mêmes qui cèdent. C'est pourquoi ma délégation estime qu'on peut raisonnablement demander à ceux qui ont refusé de payer leur part des frais de certaines opérations de contribuer maintenant à la recherche d'une solution aux deux problèmes qui restent entiers, c'est-à-dire celui de la solvabilité de l'Organisation et celui des opérations futures de maintien de la paix. Ils pourraient le faire, d'une part, en versant des contributions volontaires pour diminuer le déficit restant de l'Organisation des Nations Unies et, d'autre part, en donnant leur accord à un compromis au sujet des opérations futures.

83. Je tiens à préciser la position de mon gouvernement sur ces deux problèmes à résoudre: celui du déficit restant et celui des opérations futures de maintien de la paix.

84. Le Comité des trente-trois puissances a recommandé, pour faire face aux difficultés financières de l'Organisation, que les Etats Membres versent des contributions volontaires, celles des pays très

développés devant être substantielles. Les Pays-Bas ont admis dès le début le principe d'après lequel les nations développées devraient prendre à leur charge dans certains cas une proportion des dépenses plus élevée que leur quote-part normale.

85. Au sujet des problèmes financiers de notre organisation, j'appuie la suggestion que le Ministre français des affaires étrangères a faite ici, le 29 septembre. M. Couve de Murville a fait observer que personne, à l'heure actuelle, ne pouvait savoir exactement ce qu'était le bilan financier de l'Organisation des Nations Unies. Il a signalé, en outre, que les dépenses propres de l'Organisation et de ses institutions spécialisées augmentaient constamment. Il a poursuivi en disant: "De cette analyse, la France tire la conclusion qu'il convient de prendre l'occasion de cette crise financière pour revoir dans son ensemble la situation de l'Organisation des Nations Unies — y compris des institutions spécialisées —, d'en faire un bilan clair, complet et sincère, de réformer nos méthodes..." [1341ème séance, par. 91.]

86. Ma délégation approuve cette suggestion. Il est à peu près inévitable qu'après 20 années d'adjonctions successives les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies comprennent un certain nombre de rouages qui font double emploi, qui n'ont plus d'utilité, etc. Toutes les machines ont besoin d'une révision périodique pour conserver le maximum de leur puissance.

87. Je voudrais seulement ajouter que j'espère que les contributions volontaires dont j'ai parlé seront versées prochainement, sans qu'on attende les résultats de l'opération proposée par M. Couve de Murville, qui demandera forcément du temps.

88. Mon gouvernement, comme beaucoup d'autres, est persuadé que ce qu'on appelle la crise financière de l'Organisation des Nations Unies ne se limite pas au problème du financement des opérations passées ou futures de maintien de la paix. C'est essentiellement une crise de structure. Mon gouvernement a fait connaître ses vues à ce sujet au Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix. Il a précisé à cette occasion qu'à son avis l'Organisation des Nations Unies devrait, pour pouvoir survivre, revenir sur quelques-unes des mesures prises depuis 1950 dans le domaine des actions opérationnelles de maintien de la paix. Il va sans dire que mon gouvernement continue à attacher une grande importance à cette branche d'activité de l'Organisation. Si on avait pu mettre en doute la nécessité d'opérations de ce genre, il ne serait absolument plus permis de le faire après le conflit armé qui a mis aux prises ces dernières semaines l'Inde et le Pakistan et qui a prouvé qu'il fallait pouvoir disposer à bref délai d'un grand nombre d'observateurs militaires.

89. Il est cependant évident que l'Organisation des Nations Unies ne peut pas permettre que se renouvelle une controverse analogue à celle de l'an dernier au sujet d'une opération particulière. Il ne faut donc entreprendre dans l'avenir des opérations importantes de maintien de la paix que s'il existe un degré raisonnable d'entente préalable entre les grandes puissances et si leur financement est assuré soit par l'application de règles générales, soit par un accord ad hoc. Il faut

donc poursuivre activement la recherche de principes généraux et unanimement acceptés pour des opérations futures de maintien de la paix. Mon gouvernement participe à cette recherche et continuera à le faire. Les discussions au sein du Comité des trente-trois puissances ont apporté beaucoup de lumière sur ces problèmes et sur les solutions possibles. Mon gouvernement est disposé à coopérer à l'élaboration d'un compromis qui aboutirait à une nouvelle répartition des attributions entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et qui soulignerait à nouveau, avec plus de force, la responsabilité essentielle du Conseil de sécurité en ce qui concerne la paix et la sécurité mondiales. L'expérience des années à venir montrera, j'en suis sûr, de quelle façon pourrait s'exercer la part de responsabilité qui serait laissée à l'Assemblée générale conformément à la Charte. Je crois que les Pays-Bas ont amplement prouvé que leur bonne volonté à contribuer à des opérations de maintien de la paix ne restait pas du domaine de la théorie quand, le 24 septembre 1963 [1213ème séance], j'ai informé l'Assemblée générale, à cette tribune, que le Gouvernement néerlandais avait décidé de mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies un contingent de ses forces armées prêt à partir.

90. L'expérience ultérieure a démontré que l'Organisation des Nations Unies aurait besoin à l'avenir que ses membres lui fournissent des contributions militaires mieux étudiées et plus diversifiées si elle veut remplir d'une façon efficace sa tâche de maintien de la paix. C'est pourquoi je suis très heureux d'annoncer que le Gouvernement néerlandais a décidé d'augmenter considérablement les forces disponibles qu'il avait offertes initialement et que celles-ci comprennent maintenant des unités diverses de la Marine, de l'Armée de terre et de l'Armée de l'air. Nous informons le Secrétaire général que ces forces accrues auront la composition suivante.

91. D'abord, pour la Marine royale néerlandaise: en tout premier lieu, un contingent de 600 fusiliers marins; puis un bâtiment logistique déjà en mer qui peut être doté, en cas de besoin, de quatre hélicoptères de transport et de liaison, ainsi qu'un certain nombre de bateaux patrouilleurs et éclaireurs. Enfin, dans une phase ultérieure, cette contribution navale pourra être renforcée par l'adjonction d'autres unités, en particulier d'un porte-avions léger pour le transport de personnel et de matériel et de navires pouvant servir de vaisseaux de commandement ou de support logistique. Voilà pour la Marine.

92. La contribution de l'Armée royale néerlandaise comprendra un bataillon autonome d'infanterie portée sur véhicules blindés qui sera prêt dans le courant de 1966 et un élément du Service de santé dont l'effectif représente l'équivalent d'une compagnie médicale autonome. Ces unités pourront être disponibles dans un délai très court, après avoir été équipées en vue d'un envoi à l'étranger.

93. La contribution des Forces aériennes royales néerlandaises sera, soit d'un avion de transport Fokker F 27 avec son équipage, soit de trois hélicoptères Alouette II avec leurs équipages, soit de l'ensemble de ces appareils.

94. Il va sans dire que cette offre est faite à la condition que dans chaque cas particulier le Gouverne-

ment néerlandais soit consulté au préalable et donne son accord. Nous espérons que cette contribution sera utile à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle incitera un nombre croissant de pays appartenant à différents groupes régionaux à offrir des contingents disponibles en permanence.

95. Je viens de dire qu'on insiste de plus en plus sur la responsabilité primordiale du Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Mon pays a de nouveau le privilège, depuis le 1er janvier dernier, de siéger dans cet organisme important et d'être, par conséquent, étroitement associé à tous les travaux de ce rouage essentiel de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons été particulièrement heureux de jouer un certain rôle dans la réalisation d'un cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan. Nous tenons, nous aussi, à féliciter le Secrétaire général pour les efforts acharnés qu'il a déployés dans le but de chercher à faire appliquer les décisions du Conseil. Le résultat obtenu est d'une très grande importance, car ce conflit armé est le plus grave de ceux qui ont été arrêtés jusqu'à présent par l'Organisation des Nations Unies. Mais le fait que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le Conseil de sécurité ait pu prendre des mesures énergiques grâce à l'accord unanime de ses membres permanents peut avoir en fin de compte une importance encore plus grande. C'est ainsi qu'avait été prévu initialement le fonctionnement du Conseil, et la tendance, qu'on a pu noter ces temps derniers, à redonner un rôle plus important au Conseil de sécurité s'en trouve renforcée.

96. Celui-ci, au cours des six derniers mois, a non seulement déployé une activité plus grande que les années précédentes, mais encore il a montré que ses membres étaient de plus en plus conscients de la nécessité de prendre des décisions acceptables pour tous. C'est ainsi que l'unanimité a été réalisée au sujet des incidents de frontière entre la Guinée portugaise et le Sénégal, à propos de la situation inquiétante à Chypre et à plusieurs reprises pendant le conflit entre l'Inde et le Pakistan.

97. Nous sommes particulièrement heureux de l'activité accrue du Conseil de sécurité parce que nous estimons que cet organisme peut avoir à travailler davantage en profondeur. J'entends par là que nous n'avons pas assez employé tous les moyens que la Charte met à notre disposition pour parvenir à un stade où les parties à un différend rapprochent leurs positions divergentes et en arrivent à un règlement négocié. Il est possible que nous ayons négligé de nous saisir des problèmes fondamentaux qui ont donné naissance aux hostilités.

98. Le problème du Cachemire a offert au monde un exemple éclatant de notre incapacité d'agir à temps; mais on peut facilement en trouver d'autres — je citerai seulement le conflit du Moyen-Orient et la situation à Chypre. Tous ces cas démontrent qu'il est nécessaire d'exercer sans relâche une pression sur les parties intéressées pour parvenir à des règlements négociés.

99. De plus, en dehors de l'ordre du jour officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le conflit le plus inquiétant à l'heure actuelle — la

guerre du Viet-Nam — occupe le premier plan dans nos préoccupations. Nous avons tous conscience de la complexité des problèmes qu'il comporte. Nous ne sommes pas sûrs du tout, et nous n'osons même pas espérer, que l'Organisation des Nations Unies pourra jouer un rôle utile pour promouvoir un règlement du conflit vietnamien. Nous pouvons seulement espérer — et ma délégation l'espère avec ferveur — que l'effusion de sang et les destructions convaincront les parties qui ont refusé obstinément jusqu'à présent de venir à la table de conférence que l'emploi de la force armée ne résoudra pas le problème.

100. D'autre part, il importe de se rappeler les limitations qui sont imposées à l'Organisation des Nations Unies par sa nature même. C'est une organisation d'Etats souverains, et non pas un super-Etat. Elle fournit aux gouvernements une tribune et des organes de travail, mais elle n'est pas un super-gouvernement. Par conséquent, on ne peut pas attendre d'elle qu'elle formule des solutions et qu'elle les impose aux parties. L'Organisation des Nations Unies, en tant que telle, ne peut pas imposer ses propres solutions. Quand il existe un conflit, surtout entre de grands pays, il faut en définitive qu'une solution soit acceptée par les deux parties en cause. La menace de se retirer de l'Organisation ne peut rien changer à ce fait fondamental.

101. En raison des nombreuses situations comportant des dangers latents et devant lesquelles nous nous trouvons à l'heure actuelle, il est sans doute bon d'attirer à nouveau l'attention de l'Assemblée sur le fait que la paix et la prospérité ne vont pas l'une sans l'autre. Or, pour plus des deux tiers de l'humanité, la prospérité dépend presque entièrement du développement. Il existe aussi un lien indestructible entre la paix et le développement. Une canonade peut compromettre en une journée tout un programme de développement et même détruire le fruit de plusieurs années de labeur patient pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la prospérité et le progrès.

102. Cette liaison étroite entre la paix et la prospérité m'amène à parler du domaine d'activité de cet autre organe principal de notre Organisation qu'est le Conseil économique et social. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots de la tâche future de ce Conseil.

103. Je crois que le Conseil économique et social entre dans une ère nouvelle. Sa trente-neuvième session, cette année, a suffisamment prouvé que toutes les régions du globe mettent une confiance nouvelle dans la participation de toute la famille des Nations Unies, y compris ses organes spécialisés, à un développement accéléré des régions les moins développées du monde. Les conclusions de cette session tendent à rétablir la position du Conseil en tant qu'organe coordinateur et moteur dans ce domaine, comme l'entendaient les auteurs de notre Charte. Du haut de cette tribune, je tiens à exprimer notre espoir sincère que, dans l'avenir, nous entendrons moins parler des responsabilités dites "constitutionnelles" des divers membres de la famille des Nations Unies et davantage de la seule et unique responsabilité que partagent tous ceux qui appartiennent au système de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte combinée et concertée

pour une plus grande richesse et un plus grand bonheur pour un plus grand nombre d'hommes.

104. En tout cas, nous estimons que les événements récents ont montré que le Conseil économique et social a conservé, à juste titre, sa position tant qu'organe central des Nations Unies pour l'élaboration de la politique mondiale de développement et que les responsabilités de la Conférence sur le commerce et le développement dans ce domaine sont nécessairement moins étendues. Nous espérons qu'on évitera la dualité, le chevauchement et le gaspillage des efforts et du personnel par une répartition entre les différents organes des Nations Unies du travail à accomplir dans cette sphère d'activité.

105. Après avoir fait ces quelques remarques sur l'avenir des deux grands conseils de notre Organisation — le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social —, je tiens à ajouter que ma délégation est très heureuse de ce que les amendements à la Charte concernant l'augmentation du nombre des membres de ces deux conseils soient maintenant entrés en vigueur. Ma délégation a agi dans ce sens pendant plusieurs années parce que ces amendements permettraient aux nouveaux Membres de notre Organisation d'être représentés dans ces conseils d'une façon plus équitable, ce qu'ils étaient en droit d'obtenir.

106. Avant de conclure, je me crois obligé de dire quelques mots au sujet de certains événements survenus dans mon propre continent, l'Europe.

107. Comme on le sait, les Pays-Bas sont, depuis la dernière guerre, les champions résolus de l'idéal d'une Europe unie. Depuis 1944, cet idéal s'est exprimé effectivement dans diverses organisations, telles que le Bénélux, le Conseil de l'Europe, l'Union économique occidentale, la Communauté du charbon et de l'acier, l'Euratom et, enfin, la plus importante de toutes, le Marché commun. Nous avons considéré, et nous continuons à considérer, cette organisation comme le noyau de l'unification économique et aussi politique de tous les pays libres et démocratiques d'Europe. Il y a un an, j'aurais encore affirmé mon espoir confiant que l'impulsion donnée par le Marché commun ne manquerait pas, dans un avenir prévisible, d'amener la réalisation pratique de notre idéal. Malheureusement, au cours des derniers mois, la crise du Marché commun a amoindri cet espoir et j'ai bien peur qu'un ralentissement sérieux — sinon quelque chose de plus grave — ne résulte de ces événements regrettables. Néanmoins, je reste confiant à long terme dans l'issue finale, parce que l'intégration des économies et le parallélisme des intérêts politiques sont trop poussés pour qu'on puisse envisager que notre idéal soit totalement abandonné. Bien que ces événements ne soient pas sujets à discussion à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies, j'ai estimé qu'ils étaient d'une telle importance que je pouvais me permettre d'en parler brièvement parce qu'ils affecteront certainement, d'une manière indirecte, beaucoup de régions en dehors de l'Europe.

108. La vingtième session a, cela se comprend, un ordre du jour chargé. La délégation néerlandaise aura beaucoup de choses à dire sur de nombreux points. Ce sera le cas, en particulier, quand nous en

viendrons au désarmement, sujet important avec tous ses problèmes annexes. Il en sera de même quand nous discuterons en détail des travaux à réaliser dans le domaine économique et social, y compris de tous les aspects de l'aide aux pays moins développés. Nous avons l'intention de prendre une part active aux discussions dans les commissions, sur ces points et sur d'autres qui sont traités par le Secrétaire général dans son excellent rapport annuel [A/6001]. En ce qui concerne la discussion générale, je veux m'en tenir à ce que je viens de dire.

109. Après les déceptions que nous a causées la dix-neuvième session, il est réconfortant de constater que la vingtème s'ouvre dans un climat plus optimiste, dans un esprit de plus grande coopération et de plus grande détermination, ce qui semble indiquer, comme nous l'espérons, que l'Organisation des Nations Unies est sortie de la dépression où elle était l'an dernier et se trouve maintenant sur une pente ascendante. Rien n'aurait pu mieux marquer ce changement d'atmosphère ou y contribuer davantage que l'auguste présence parmi nous hier de Sa Sainteté le Pape.

110. Dans cet esprit, j'espère, Monsieur le Président, que lors de votre prochain voyage à Rome, vous voudrez bien faire part à Sa Sainteté des sentiments de profonde gratitude que nous éprouvons tous dans cette Assemblée pour la contribution réellement historique et intensément émouvante qu'elle a apportée à la cause de la paix. J'implore le Tout-Puissant pour qu'il nous guide et pour qu'il nous éclaire de sa sagesse pendant nos travaux.

111. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Albanie, qui désire exercer son droit de réponse.

112. M. SHTYLLA (Albanie): Je m'excuse de venir prendre quelques minutes à cette heure tardive. J'ai demandé la parole pour exercer mon droit de réponse à certaines allégations du représentant des Etats-Unis d'Amérique touchant la délégation de la République populaire d'Albanie.

113. Comme on le sait, la semaine dernière, de nombreuses délégations, dont celle de l'Albanie [1344ème séance], ont stigmatisé devant l'Assemblée générale, avec preuves évidentes à l'appui, la politique d'agression des Etats-Unis d'Amérique, mettant spécialement l'accent sur leur agression armée au Viet-Nam.

114. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, se trouvant en mauvaise posture et conscient de la portée et de l'effet d'une telle condamnation prononcée par les représentants de nombreux pays et exprimant le point de vue de tous les peuples épris de liberté, a essayé d'y répondre à la fin de la semaine, à la dernière séance ordinaire de l'Assemblée générale [1346ème séance].

115. A maintes reprises, à la séance du 1er septembre [1331ème séance] comme à la dernière séance ordinaire de l'Assemblée générale, le représentant des Etats-Unis s'est permis de menacer les Etats Membres en déclarant qu'au cas où leurs représentants porteraient des accusations contre la politique de son gouvernement il ne manquerait pas d'y répondre. Mais ni les menaces ni la présomption ne

constituent des réponses, et elles ne sauraient intimider personne, en tout cas pas la délégation albanaise.

116. La semaine dernière, à court d'arguments, dans une déclaration spéciale de presse relative au discours que j'ai prononcé à cette tribune le 30 septembre, aussi bien que dans sa déclaration défensive à la fin de la semaine, le représentant des Etats-Unis a cru trouver une échappatoire en qualifiant de "déformation des faits" les arguments irréfutables présentés par notre délégation et par plusieurs autres orateurs au sujet de l'agression américaine au Viet-Nam.

117. A entendre le représentant des Etats-Unis, l'agression, les bombardements, les crimes inhumains perpétrés chaque jour par les impérialistes américains au Viet-Nam seraient des actes philanthropiques, des preuves d'attachement aux principes de la libre détermination des peuples et de la paix. Sa déclaration du 1er octobre n'est qu'un tissu de contre-vérités et de cynisme qui ne peuvent imposer aux gens le mensonge pour la vérité, le noir pour le blanc, l'agression pour la paix.

118. Je me bornerai, pour le moment, à relever trois points essentiels de cette déclaration.

119. Premièrement, le gouvernement de Washington et son représentant à l'Organisation des Nations Unies s'évertuent à faire croire que le Sud-Viet-Nam est une nation à part, un Etat indépendant à qui, disent-ils, les Etats-Unis apportent leur assistance militaire pour résister à l'agression. C'est là une pure invention créée de toutes pièces. Tout le monde sait fort bien que le Viet-Nam est un seul et même pays, un et indivisible, qu'il n'y a qu'une seule nation vietnamienne composée du Nord et du Sud, qu'il n'y a qu'un seul peuple vietnamien de 31 millions d'habitants, vivant sur tout le territoire un et indivisible du Viet-Nam.

120. La division actuelle au dix-septième parallèle entre le Nord et le Sud est totalement artificielle et provisoire, établie par les Accords de Genève de 1954 sur l'Indochine. La Déclaration finale de la Conférence de Genève^{8/} stipule, en effet, que la ligne de démarcation militaire au Viet-Nam, fixée au dix-septième parallèle, "est une ligne provisoire et ne saurait en aucune façon être interprétée comme constituant une limite politique ou territoriale". C'est clair comme le jour.

121. D'après les Accords de Genève, des élections générales libres, à l'échelle de tout le pays, devaient avoir lieu au Viet-Nam en juillet 1956 afin de réaliser la réunification pacifique du pays. Mais le Gouvernement des Etats-Unis, en déchirant les Accords de Genève, a empêché lesdites élections générales et, par l'entremise de son laquais Ngo Dinh Diem — qu'il liquida sans cérémonie quand il n'en eut plus besoin — fonda la pseudo-république du Viet-Nam.

122. Deuxièmement, aucun sophisme, aucune jonglerie de paroles ne peut cacher le fait évident que l'unique agresseur au Viet-Nam, ce sont les Etats-Unis d'Amérique. En violation flagrante des Accords de Genève, et en particulier des articles 14, 16, 17 et 19, les impérialistes américains ont envoyé leurs

forces armées au Sud-Viet-Nam, et ils continuent d'y envoyer de nouveaux renforts, munis d'armements puissants et modernes, ainsi que des troupes mercenaires. Ils ont envahi et occupé le pays; ils y effectuent jour et nuit des actes de guerre; ils sont coupables d'agression contre la République démocratique du Viet-Nam, qui a toujours observé scrupuleusement les Accords de Genève et qu'ils ont l'impudence d'accuser et de rendre responsable du conflit vietnamien. Ils l'accusent d'agression contre le Sud-Viet-Nam, ce qui est entièrement faux et même absurde et impensable, parce que, comme l'a fait justement remarquer l'autre jour [1343ème séance] le Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Osman Ba, un peuple ne saurait être son propre agresseur.

123. En parlant des crimes commis par les impérialistes américains au Sud-Viet-Nam, le Comité central du Front de libération nationale du Sud-Viet-Nam, seul représentant et dirigeant du peuple sud-vietnamien dans sa lutte de libération nationale, rapporte, entre autres, les faits suivants, dans sa déclaration du 22 mars 1965:

"Depuis près de 11 ans, au cours de plus de 160 000 opérations de ratissage menées par les impérialistes américains et leurs laquais, près de 170 000 personnes ont été massacrées, près de 800 000 personnes blessées ou rendues invalides, plus de 400 000 personnes emprisonnées dans plus de 1 000 prisons; des dizaines de femmes violées, dont des vieilles, des enfants et des religieuses; plus de 5 000 personnes éviscérées et enterrées vivantes; des séries de villages rasés; plus de 5 millions de personnes refoulées de force dans des camps de concentration camouflés en zones dites de "prosperité", "centres de réinstallation", "hameaux stratégiques". Les impérialistes américains et leurs laquais ont épandu des produits chimiques toxiques sur de nombreuses régions, détruisant des centaines de milliers d'hectares de récoltes, d'arbres fruitiers, et intoxiquant des dizaines de milliers de personnes. De plus, ils ont détruit des milliers de pagodes, églises, sanctuaires ou temples, et tué des dizaines de milliers de croyants, de religieux. Sous le talon de fer des cruels agresseurs américains, la terre belle et fertile du Sud-Viet-Nam est devenue un paysage de ruines et de désolation. Le régime fasciste et barbare des impérialistes américains et de leurs valets du Sud-Viet-Nam est encore plus cruel que le fascisme hitlérien et le sombre régime du Moyen-Age."

124. Ces faits parlent d'eux-mêmes. Depuis mars 1965, date de la déclaration que je viens de citer, l'intensité des crimes et actes de guerre des impérialistes américains s'est accrue dans des proportions inouïes. L'agression non provoquée contre la République démocratique du Viet-Nam est tellement scandaleuse, tellement criminelle, que le représentant des Etats-Unis, dans sa déclaration du 1er octobre 1965, n'a osé en souffler mot.

125. Cependant, les raids barbares de l'aviation américaine contre le Nord-Viet-Nam se poursuivent sans relâche; les ruines s'amoncellent; les crimes s'ajoutent aux crimes. Le peuple vietnamien fera payer jusqu'au dernier sou aux impérialistes américains leur intervention armée au Sud-Viet-Nam, leur

^{8/} Conférence de Genève sur le rétablissement de la paix en Indochine, réunie du 16 au 21 juillet 1954.

agression contre la République démocratique du Viet-Nam, leurs crimes monstrueux. Par sa lutte héroïque et glorieuse, il inflige aux agresseurs défaite sur défaite et s'avance résolument et fermement sur le chemin de la victoire méritée.

126. Troisièmement, sous-estimant l'intelligence des membres de l'Assemblée générale, le représentant des Etats-Unis a insisté sur le prétendu désir de son gouvernement de mettre fin au conflit vietnamien par de prétendues négociations "sans conditions" — à la seule condition cependant que les impérialistes américains puissent continuer d'attaquer le Nord, d'occuper le Sud et de mener leur guerre d'extermination. Tout le peuple vietnamien, la République démocratique du Viet-Nam et le Front de libération nationale du Sud-Viet-Nam, a rejeté avec mépris cette supercherie cousue de fil blanc. Les Etats-Unis sont obligés de reconnaître que chaque jour ils s'enlisent plus profondément dans leur sale guerre au Viet-Nam, que le peuple vietnamien est invincible, que leur aventure au Viet-

Nam est sans issue. D'après le représentant des Etats-Unis, son pays serait anxieux de trouver la clef de sortie. Or, le conflit vietnamien n'a qu'une seule issue: que les agresseurs américains cessent immédiatement leur agression contre la République démocratique du Viet-Nam, qu'ils retirent sans retard et totalement du Viet-Nam leurs forces armées et celles de leurs mercenaires, avec tout leur armement, qu'ils laissent le peuple du Sud-Viet-Nam décider librement de ses problèmes. La clef de cette porte est entre les mains des Etats-Unis eux-mêmes. S'ils ne s'en servent pas pour s'en aller, pour retourner d'où ils sont venus, le peuple vietnamien se fera un devoir de les rejeter à la mer, de nettoyer son merveilleux pays de cette peste qu'est l'impérialisme américain.

127. Les peuples du monde répètent depuis des années, dans toutes les langues, aux impérialistes américains: "Allez-vous-en du Viet-Nam! Allez-vous-en du Viet-Nam et la paix se rétablira."

La séance est levée à 12 h 55.